



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 27 octobre 2015, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;

2.0.- MAIRIE

RÉSOLUTION
2015-10-340



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Appel d'offres 2015-04 - Entretien ménager des immeubles de la Ville de Malartic 2016-2017-2018;

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :

4.1.1.- Liste des comptes payés;

4.1.2.- Liste des comptes à payer;

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;

4.1.7.- Approbation des comptes à payer;

5.0. - URBANISME

5.1.- Demande de dérogation mineure de madame Monique Guay au 1390, avenue des Étoiles;

5.2.- Octroi du contrat concernant le contrôle des chiens et des chats sur le territoire de la Ville de Malartic pour 2016;

5.3.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour CANADIAN MALARTIC GP au 762, rue Frontenac;

5.4.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour CANADIAN MALARTIC GP au 770, rue Frontenac;

5.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour CANADIAN MALARTIC GP au 800, rue Frontenac;

5.6.- Adoption du plan d'action environnemental;

5.7.- Nomination de deux citoyens au Comité municipal mixte-industriel (CMMI);

5.8.- Protocole d'entente intermunicipale portant sur la gestion des cours d'eau;

5.9.- Demande d'hébergement d'un conteneur du Festival Western de Malartic;

5.10.- Autorisation de paiement - Factures relatives au dossier des boues septiques;

5.11.- Demande d'approbation d'un usage conditionnel pour madame Dannie Lafrenière et monsieur Michael Allard au 412, avenue de l'Or;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic



- 5.12.- Société de l'eau souterraine AT : Mise en œuvre du schéma directeur de développement durable d'esker;
- 5.13.- Demande de permis de colportage pour la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 8.1.- Autorisation de paiement no. 4 à Dubé Excavation inc. pour la réfection de la voirie - Phase 2014;
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1.- Programme d'aide financière pour la formation des pompiers;
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Demande de commandite pour Les Compagnons du Nord;
- 11.2.- Comité d'urgence La Ruche: Bons d'épicerie de Noël;
- 11.3.- Chambre de Commerce et de l'Industrie de Malartic : Adhésion annuelle;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.1.- Co-construction : Remerciement de Canadian Malartic pour la participation;
- 13.2.- Festival Western : Remerciement aux commanditaires;
- 14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-10-341



Na de résolution
ou annulation

**RÉSOLUTION
2015-10-342**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Appel d'offres 2015-04 - Entretien ménager des immeubles de la Ville de Malartic 2016-2017-2018

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres 2015-04 – Entretien ménager des immeubles de la Ville de Malartic 2016-2017-2018, les soumissions conformes suivantes furent reçues et ouvertes le 23 octobre 2015 :

| GROUPE DE BÂTIMENTS | Année | Nettoyage C-PRO inc. | J.F. inc. | Saniflex inc. |
|---------------------|-------|----------------------|--------------|---------------|
| Groupe A : | 2016 | 58 604,56 \$ | 35 642,25 \$ | 51 622,63 \$ |
| | 2017 | 61 534,79 \$ | 36 792,00 \$ | 53 223,08 \$ |
| | 2018 | 64 611,53 \$ | 37 941,75 \$ | 54 872,97 \$ |
| Groupe B : | 2016 | 34 113,08 \$ | 22 995,00 \$ | 28 877,12 \$ |
| | 2017 | 35 136,47 \$ | 24 144,75 \$ | 29 772,78 \$ |
| | 2018 | 36 190,57 \$ | 24 144,75 \$ | 30 696,03 \$ |

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier, recommande de retenir la soumission conforme, soit celle de la société J.F. inc. pour les bâtiments visés par les groupes « A » et « B »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu 6 soumissions pour le groupe de bâtiments « C », dont 3 soumissions sont non conformes;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été interprété différemment entre les soumissionnaires au niveau des immeubles visés pour le groupe « C »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retourner en appel d'offres pour cette catégorie d'immeubles et de subdiviser les immeubles en 3 sous-catégories, à savoir (C-1, C-2 ET C-3);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer le Théâtre Meglab du prochain appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'entretien ménager des immeubles de la Ville de Malartic 2016-2017-2018, appel d'offres 2015-04, soit et est ratifiée à toutes fins que de droit;

DE RETENIR la soumission de la société J.F. inc. pour les bâtiments visés par les groupes « A » et « B »;

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic



4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :

Le conseil municipal prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorise la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2015, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 30 septembre 2015, tels que présentés;

Adoptée.

5.0.- URBANISME

5.1.- Demande de dérogation mineure de madame Monique Guay au 1390, avenue des Étoiles

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1390, avenue des Étoiles, (lot #4 680 663 du cadastre du Québec) suite à la demande d'un permis de construction pour la

RÉSOLUTION
2015-10-343

RÉSOLUTION
2015-10-344



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

construction d'un bâtiment secondaire détaché;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande démontrait une dérogation au *Règlement d'urbanisme* dont un espace de 1 mètre entre le bâtiment principal et le bâtiment secondaire détaché situé en cour arrière au lieu de 1,50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER un espace de ±1,00 mètre entre le bâtiment principal et le bâtiment secondaire détaché pour la propriété du 1390, avenue des Étoiles;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-10-345

5.2.- **Octroi du contrat concernant le contrôle des chiens et des chats sur le territoire de la Ville de Malartic pour 2016**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat de contrôle des chiens et des chats à l'entreprise Animalerie Benji au coût annuel de 7 584 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016;

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et le directeur général, monsieur Jean Carrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat préparé à cet effet;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-10-346

5.3. **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour CANADIAN MALARTIC GP au 762, rue Frontenac**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Canadian Malartic GP au 762, rue Frontenac;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REPORTER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au 762, rue Frontenac, afin de permettre au maire et au directeur général de la ville de négocier une entente avec la société Canadian Malartic GP au regard des impacts (ex : baisse démographique et diminution des revenus de taxation) découlant de toute démolition d'un bâtiment sur le territoire de la ville;

Adoptée.



RÉSOLUTION
No de résolution
2015-10-347

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

5.4.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour CANADIAN MALARTIC GP au 770, rue Frontenac

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Canadian Malartic GP au 770, rue Frontenac;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REPORTER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au 770, rue Frontenac, afin de permettre au maire et au directeur général de la ville de négocier une entente avec la société Canadian Malartic GP au regard des impacts (ex : baisse démographique et diminution des revenus de taxation) découlant de toute démolition d'un bâtiment sur le territoire de la ville;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-10-348

5.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour CANADIAN MALARTIC GP au 800, rue Frontenac

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Canadian Malartic GP au 800, rue Frontenac;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REPORTER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au 800, rue Frontenac, afin de permettre au maire et au directeur général de la ville de négocier une entente avec la société Canadian Malartic GP au regard des impacts (ex : baisse démographique et diminution des revenus de taxation) découlant de toute démolition d'un bâtiment sur le territoire de la ville;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-10-349

5.6.- Adoption du plan d'action environnemental

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est sensible à l'environnement et à la préservation des ressources naturelles sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan d'action environnemental, tel que présenté;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-10-350

5.7.- Nomination de deux citoyens au Comité municipal mixte-industriel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

(CMMI)

CONSIDÉRANT QUE le mandat des citoyens sur le Comité municipal mixte-industriel (CMMI) venait à échéance;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER deux (2) citoyens, à savoir messieurs Alain Bédard et Michel Poirier pour siéger à titre de citoyen de la Ville de Malartic au Comité municipal mixte-industriel (CMMI), et ce, pour une durée de deux ans;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-10-351

5.8.- Protocole d'entente intermunicipale portant sur la gestion des cours d'eau

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le protocole d'entente intermunicipale portant sur la gestion des cours d'eau;

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et le directeur général, monsieur Jean Carrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ledit protocole d'entente intermunicipale portant sur la gestion des cours d'eau;

DE DÉSIGNER madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, comme responsable municipal pour retirer d'un cours d'eau les obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux selon l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-10-352

5.9.- Demande d'hébergement d'un conteneur du Festival Western de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western de Malartic a fait l'acquisition d'un conteneur afin de faciliter l'accès à son matériel requis lors de son festival annuel;

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western de Malartic a déposé une demande d'hébergement de son conteneur sur le site du Stade Osisko le 20 octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PERMETTRE au Festival Western de Malartic l'hébergement d'un conteneur sur le site du Stade Osisko;

QUE le Festival Western de Malartic communique avec madame



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, pour convenir de l'endroit exact de l'hébergement;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-10-353**

5.10.- Autorisation de paiement - Factures relatives au dossier des boues septiques

CONSIDÉRANT QUE des déversements de boues septiques ont été répandus de façon illégale sur le territoire de la Ville de Malartic en 2015;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autorités gouvernementales concernées ont été prévenues dans les plus bref délais suite à ces déversements;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement à AmNor Industries pour la somme de 14 648,60 \$, plus les taxes applicables;

D'ADRESSER une demande d'indemnisation aux autorités gouvernementales concernées au regard de tous les dommages subis par la Ville de Malartic dans ce dossier;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-10-354**

5.11.- Demande d'approbation d'un usage conditionnel pour madame Dannie Lafrenière et monsieur Michael Allard au 412, avenue de l'Or

CONSIDÉRANT QU'une demande d'usage conditionnel a été déposée pour la propriété du 412, avenue de l'Or (lot #5 088 545 du cadastre du Québec) pour une résidence pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 813* et de ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'usage conditionnel pour le 412, avenue de l'Or;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-10-355**

5.12.- Société de l'eau souterraine AT : Mise en œuvre du schéma directeur de développement durable d'esker

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu une demande de mise en œuvre du Schéma directeur de développement durable (SDDD) d'esker de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue le 24 septembre 2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHEMINER cette demande d'aide financière à la MRC de La-Vallée-de-l'Or;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-10-356

5.13.- **Demande de permis de colportage pour la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC a fait parvenir une demande de colportage pour sa campagne annuelle de financement du 7 au 29 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la demande de colportage à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC pour sa campagne annuelle de financement du 7 au 29 novembre 2015, le tout sans frais;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

RÉSOLUTION
2015-10-357

8.1.- **Autorisation de paiement no. 4 à Dubé Excavation inc. pour la réfection de la voirie - Phase 2014**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 4 de Dubé Excavation inc. pour les travaux de réfection de la voirie – Phase 2014;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation de paiement a également été autorisée par la firme d'ingénierie WSP Canada inc;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no. 4 à Dubé Excavation inc. pour les travaux de réfection de la voirie – Phase 2014 pour un montant de 416 548,66 \$ (taxes incluses);

Adoptée.

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**



No de résolution
RÉSOLUTION
2015-10-358

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

9.1.- Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic prévoit la formation de 6 candidats à *Pompier 1*, au cours de l'année 2016 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Vallée-de-l'Or en conformité avec l'article 6 du programme;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Adoptée.

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Demande de commandite pour Les Compagnons du Nord

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Politique de reconnaissance des organismes de Malartic.

11.2.- Comité d'urgence La Ruche: Bons d'épicerie de Noël

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic.*

**RÉSOLUTION
2015-10-359**

11.3.- Chambre de Commerce et de l'Industrie de Malartic : Adhésion annuelle

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic comme Membre partenaire au coût de 2 500 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2015-2016;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Co-construction : Remerciement de Canadian Malartic pour la participation

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- Festival Western : Remerciement aux commanditaires

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

**RÉSOLUTION
2015-10-360**

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 24

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER